

**Conditions Générales de vente Migrations vers abonnements seuls Tooway™ Too-10 et Too-10+ au 24/01/2012 (Mise à jour du 09/02/12)**

BP12 - 64350 Lembeye - Siren : 444 740 336 RCS Pau - Code APE : 6130Z - RCS PAU - Code TVA Intracommunautaire : FR85 444 740 336 - [www.sat2way.fr](http://www.sat2way.fr)

**1. Définitions**

- **Client** : personne physique ou morale qui souscrit aux prestations proposées par la société Sat2way.
- **Équipement** : matériel nécessaire à la connexion à internet par satellite.
- **Prestations optionnelles** : toute prestation proposée par Sat2way en sus des prestations d'accès à Internet
- **Tooway™** : nom de la solution proposée par Sat2way de l'opérateur Eutelsat.
- **Documentation commerciale** : désigne le document présentant les services.
- **Identifiant** : terme qui désigne de manière générale tout code confidentiel ou mot de passe permettant au client de s'identifier.
- **Sat2way** : désigne la société SAT2WAY, SARL au capital de 8 000 Euros, siège social : 64350 LEMBEYE, n° SIREN : 444 740 336. APE : 6130Z.
- **Service(s)** : les services d'accès à Internet par satellite, options, autres services, fournis par la société Sat2way au client dans les conditions et en particulier, dans les limites, définies aux présentes conditions d'inscription.

**2. Objet**

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités dans lesquelles Sat2way fournit au client un service d'accès à Internet via le satellite KASAT et les prestations associées sous la marque « Tooway™ ». Toute utilisation du Service est subordonnée au respect des présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales de vente ne s'appliquent pas à la partie matérielle. Le client reste pour son matériel lié aux conditions générales en vigueur, à ce jour :

- Basic, Bronze, Silver, Gold : datées du 03/03/2011,
- Tooway-M et Tooway-L+ : datées du 31/10/2011,
- Tooway-M+ et Tooway-XL+ : datées du 15/12/2011.

**3. Conditions de souscription**

La souscription au service d'accès à Internet nécessite préalablement que le client :

- est client d'une formule d'abonnement de Sat2way sur le satellite Kasat (Basic, Bronze, Silver, Gold, Tooway-M, Tooway-L+, Tooway-M+ ou Tooway-XL+) active au jour de la demande de changement d'abonnement,
  - offre limitée du 24/01/2012 au 30/01/2012 à 17h00, activable entre le 01/02/2012 et le 10/02/2012 inclus et du 09/02/2012 au 28/02/2012 à 17h00, activable entre le 01/03/2012 et le 10/03/2012 inclus,
  - dispose d'un accès à son «Espace Abonné»,
  - et qu'il dispose d'un kit Tooway pour Kasat fonctionnel.
- Sat2way décline toute responsabilité de coupures de service liées à une installation non conforme. Une interface web vous permet de vérifier en permanence la mesure de votre installation, si celle-ci ne répond pas aux conditions de l'opérateur, votre service ne pourra fonctionner.
- Le client doit également vérifier sous sa responsabilité qu'il dispose de la configuration informatique minimum requise pour la connexion à Internet de son ordinateur. Notamment, le client est averti que la connexion de son ordinateur à Internet nécessite une carte Ethernet (réseau), dont l'installation est à la charge du Client.

**4. Commande - Entrée en vigueur du contrat**

**4.1. Commande depuis l'Espace Abonné**

Le client se rend dans son Espace Abonné et sélectionne l'Option de Changement d'Abonnement. Il valide l'ensemble des conditions et les présentes conditions

générales puis effectue son paiement éventuel.

**4.2. Entrée en vigueur du changement d'abonnement**

Le changement d'abonnement prend effet à la date du 01/02/2012 ou du 01/03/2012, activé ou pas.

**4.3. Activation**

Le début de l'abonnement du client prend effet automatiquement le 01/02/2012 ou du 01/03/2012.

**4.4. Droit de résiliation (abonnement)**

Le contrat de service est conclu pour une durée de 12 mois et résiliable à tout moment avec Frais.

**Il n'y a pas de tacite reconduction au delà de votre engagement, votre engagement devient mensuel.**

Lorsque le client désire résilier son contrat, sa demande de résiliation sera à effectuer par lettre recommandée avec avis de réception : moyennant un préavis de dix (10) jours (l'article L. 121-84-2 du code de la consommation) à compter du lendemain de la date de réception par l'opérateur de la lettre de résiliation adressée à :

Sat2way - BP 12 - 64350 Lembeye.

**Suite à la résiliation du contrat d'abonnement par le client, le client est informé qu'il sera facturé des frais techniques liés à la fermeture de l'accès pour un montant de :**

**Année 1 (Mois 1 à 12 à compter de l'activation de l'abonnement) : 50 €**

**Année 2 (Mois 13 à 24 à compter de l'activation de l'abonnement) : 30 €**

**Au delà de 24 mois** : aucun frais (Sat2way prend en charge les frais technique de fermeture de l'accès).

Dans des cas particuliers, il n'y a pas de frais facturés (Voir Art : 12.2).

**5. Description des services**

**5.1. Services fournis**

Sat2way commercialise un abonnement lié à la solution matérielle du client, pendant 12 mois minimum, lui permettant de recevoir et d'envoyer des données à travers les réseaux en ligne par l'intermédiaire de son antenne parabolique.

Les différentes formules d'abonnement, les options proposées par Sat2way pour la solution Tooway™ avec le satellite Kasat sont décrites sur le Site Internet [www.sat2way.fr](http://www.sat2way.fr) (Espace Abonné).

**Nos abonnements comprennent un accès à Internet sans limitation de durée de connexion.**

**5.2. Prestations optionnelles**

Le client peut, en fonction de ses besoins, passer commande de prestations optionnelles auprès de Sat2way. Les prestations optionnelles sont décrites sur le Site de [www.sat2way.fr](http://www.sat2way.fr) - détail de nos offres ou dans l'espace client « Espace Abonnés ».

**5.3. Qualité de Service ("Qos")**

Optimisation de l'exploitation de la bande passante satellitaire.

Les abonnements illimités s'entendent dans le cadre d'une utilisation « en bon père de famille ». Le client est informé que les usages ou téléchargements illégaux sont prohibés. Suite à une plainte d'un organisme d'état (autorité, Hadopi, etc.), l'abonnement du client se verra restreint ou résilié de plein droit.

En cas de constat par Sat2way ou côté opérateur, d'usages liés à des pratiques susceptibles d'être répréhensibles, l'abonnement du client se verra suspendu jusqu'à ce qu'il ait apporté la preuve du caractère licite de ladite utilisation. Le client sera avisé de la restriction dans son «Espace Client».

Tout refus d'apporter la justification de cet usage vaut acceptation de la restriction, appliquée pour une durée de 30 jours consécutifs.

Durant toute cette période de restriction, le client ne pourra prétendre à aucun dédommagement.

En cas de récurrence, l'abonnement du client sera résilié de plein droit par Sat2way (voir art. 12.1).

Ces offres pourront être résiliées en cas d'usage professionnel non conforme (comme un centre d'appel, d'hébergement, partage entre plusieurs sites ou plusieurs utilisateurs, etc.) et le client devra choisir entre une résiliation de plein droit sans dommage par Sat2way (voir art. 12.1) ou souscrire une autre offre contractuelle, adaptée à son usage.

**5.4. Interruption des services**

L'accès au Service pourra être suspendu pour des raisons de maintenance ou de mise à jour. Dans la mesure du possible, toute interruption de service pour raison de maintenance sera préalablement signalée par Sat2way au client par tout moyen à la convenance de Sat2way (par courrier électronique, sur le Site Internet de Sat2way).

**5.5. Modification des services**

Il n'est pas possible de basculer, ni de l'offre Too-10 vers Too-10+, ni de l'offre Too-10+ vers Too-10. Il est par contre possible de modifier l'abonnement vers une offre standard (à compter du 1 Mars 2012) ce qui occasionne des frais techniques : 50 €.

Compte tenu de l'évolution rapide des technologies et des pratiques commerciales dans le cadre desquelles s'inscrivent les prestations fournies par Sat2way, le client accepte que Sat2way puisse faire évoluer ou modifier ses prestations, sous réserve de fournir un service de qualité au moins équivalent à celui souscrit lors de la date d'entrée en vigueur du présent Contrat.

Les prestations de service fournies par la société Sat2way pourront être modifiées à tout moment sans possibilité de résiliation anticipée par le client lorsque ces modifications sont rendues nécessaires par une prescription imposée par une autorité judiciaire, administrative, légale ou réglementaire.

Suite à une modification d'abonnement : la date anniversaire de votre facturation devient celle du jour où vous avez changé d'abonnement.

**6. Utilisation du service**

Le client s'engage expressément à ne pas utiliser le service ou toute donnée à des fins de manières frauduleuses ou illégales et, en général, contraires à une disposition réprimée civilement ou pénalement et, notamment, d'une manière :

- qui contrevienne à l'ordre public et aux bonnes mœurs, notamment par l'inclusion d'éléments tels que, sans que cette liste ne soit exhaustive ou limitative, des éléments à caractère pornographique, de proxénétisme ou de pédophilie, ou encore à caractère violent, le contenu étant susceptible d'être vu par des mineurs.
- qui revendique le caractère d'appel ou meurtrier, d'incitation à la haine raciale ou à la négation des crimes contre l'humanité.
- qui contrevienne aux intérêts légitimes des tiers ou de Sat2way, et notamment, par voie d'insulte ou de diffamation, ou qui porte atteinte à la vie privée d'autrui ou aux droits de la personnalité, ainsi qu'aux droits patrimoniaux ou extrapatrimoniaux de tiers ou de Sat2way.

Le client s'engage également à ne pas utiliser le service à des fins de piratage sous quelque forme que ce soit, intrusion dans des systèmes informatisés ou audiovisuels (hacking), propagation de virus, cheval de Troie ou autres programmes

destinés à nuire ou en vue de la diffusion de courriers électroniques à des fins publicitaires ou d'envois en masse de courriers électroniques non sollicités (le spamming et le e.bombing).

Le client s'engage à utiliser le service pour ses besoins propres.

### 6.1. Caractéristiques Internet

Le client reconnaît appréhender les caractéristiques et les limites du monde Internet et notamment :

- la fiabilité relative des transmissions de données circulant sur des réseaux mondiaux hétérogènes et complexes et les possibilités de saturation du réseau ;
- la vitesse de réception et d'émission des abonnements s'entend : « jusqu'à » la vitesse indiquée sur votre Bon de Commande ;
- que l'accès au réseau est une prestation complexe et que Sat2way ne peut lui assurer une disponibilité garantie de la bande passante et lui garantir des temps de transfert des données ou des temps de réponse des informations (sauf prestation dans ce sens) ;
- que certains réseaux peuvent faire l'objet de restrictions d'accès.

Le service d'accès à Internet objet du présent contrat est un service de télécommunication et ne porte pas sur le contenu des services que le client peut consulter.

Notamment, le client reconnaît que :

- les contenus disponibles sur Internet ne sont pas sous le contrôle ou la responsabilité de Sat2way, de quelque manière que ce soit ;
- l'usage des données que le client consulte ou réceptionne (télécharge) sur Internet peut être réglementé et notamment être protégé par un droit de propriété intellectuelle ;
- les contenus disponibles sur Internet peuvent être susceptibles de porter préjudice aux mineurs. A cet égard, Sat2way informe le client qu'il existe des moyens techniques (logiciels de filtrage) permettant de restreindre l'accès à certains services ou de les sélectionner.
- Il est seul responsable de l'usage des données qu'il consulte et télécharge sur Internet.

Le client reconnaît également que Internet n'est pas un réseau sécurisé et notamment que :

- La confidentialité des données ne peut être garantie ; notamment, les messages électroniques non cryptés peuvent être lus, modifiés ou supprimés par des tiers non habilités ;
- Les données circulant sur Internet peuvent faire l'objet de détournements et que la communication de codes d'accès, mots de passe et plus généralement de toute information à caractère sensible est effectuée sous la seule responsabilité du client ;
- Il lui appartient de prendre les mesures appropriées afin de sauvegarder ses données et les protéger contre la contamination par virus, et les tentatives d'intrusion par des tiers non autorisés.

Il appartient au client de faire des sauvegardes régulières sur son matériel de toutes données et/ou contenu qu'il souhaite conserver.

La responsabilité de Sat2way ne saurait être engagée en cas de perte, disparition ou altération de données.

Sat2way rappelle qu'elle demeure étrangère et ne peut assumer une quelconque responsabilité du fait des relations que le client pourrait nouer au travers de l'utilisation du service, avec tout tiers dans le cadre d'opérations de toute nature et notamment commerciales, ces dernières ne concernant exclusivement que le client et le tiers concerné. Plus généralement, le client est seul responsable de l'utilisation du service et il s'engage à respecter en permanence les dispositions légales, réglementaires ou administratives en vigueur au moment de son utilisation du service et applicables à cette dernière.

Il tiendra Sat2way indemne de tout dommage et/ou de toute plainte ou réclamation de tiers liés à son utilisation du service. Il reconnaît que la transgression de ses obligations peut notamment avoir pour effet de l'exclure de l'accès à Internet, ce dont Sat2way ne pourrait en aucun cas être tenu responsable.

## 7. Durée du contrat - renouvellement

### 7.1. Durée initiale

La durée initiale de 12 mois court à compter de la date d'activation de la connexion à Internet ou de la mise en place du paiement de l'abonnement.

### 7.2. Déménagement ou changement d'adresse

**Tout déménagement à une adresse différente étant considéré comme une relocalisation par l'Opérateur, Sat2way facture 29 € TTC de participation aux frais techniques.**

En cas de déménagement du client, le contrat pourra être transféré à sa nouvelle adresse, sous réserve que le nouveau lieu d'installation remplisse les conditions de couverture satellitaire indiquées sur notre site : [www.sat2way.fr](http://www.sat2way.fr)

La désinstallation et la réinstallation du Matériel et de la connexion à Internet par Sat2way reste à la charge du client.

## 8. Conditions d'utilisation du service

### 8.1. Droit d'usage

Le droit accordé au client aux termes des présentes est personnel, incessible et intransmissible et tributaire de l'installation de l'antenne parabolique dans des conditions permettant l'accès aux transmissions par satellite.

Le service d'accès fourni au Client exclut toute revente en tout ou en partie de ce service (abonnement) auprès de tiers, notamment à des fins commerciales.

Le client est seul responsable de son réseau connecté sur sa solution (filaire ou par ondes).

### 8.2. Engagements et responsabilité du client

Le client s'interdit de perturber à un titre quelconque le bon fonctionnement du Service offert par Sat2way.

À cet égard, le client s'engage : (1) à ne pas utiliser le Service pour des pratiques d'envois abusifs de courriers électroniques telles qu'envois non sollicités de messages électroniques ou envoi du même message à un nombre excessif de destinataires, (2) à ne pas perturber, altérer le Service de quelque manière que ce soit.

Sont notamment considérées comme des utilisations de nature à perturber ou altérer le Service de Sat2way : l'utilisation des ressources à un niveau continuellement important, plus particulièrement en ce qui concerne la bande passante. Lorsque le client souhaite bénéficier d'un niveau de ressources plus élevé et notamment d'une forte capacité de transmission sur le réseau, il lui appartient de solliciter une offre technique ou de souscrire une formule d'abonnement conforme à ses exigences.

Le client s'engage à respecter la législation en vigueur sur le territoire français pendant toute la durée du contrat. Il est notamment rappelé au client que les données consultées, téléchargées ou stockées peuvent être protégées par un droit de propriété littéraire ou artistique ou par le droit des marques et que le Client doit notamment s'abstenir de diffuser des propos incitant à la haine raciale, négationnistes, portant atteinte à la vie privée, injurieux, diffamatoires etc.. Le non-respect des dispositions décrites au présent article pourra entraîner de plein droit, sans préavis et sans indemnité la suspension du service d'accès à Internet, sans préjudice de la mise en œuvre des dispositions relatives à la résiliation du contrat.

En cas de doute sur l'activité exercée par le Client, constatée par Sat2way, le fournisseur de la liaison satellitaire ou sur plainte de tiers, le client accepte et reconnaît à Sat2way le

droit de limiter ou suspendre le Service, sans indemnité pour le Client, jusqu'à ce que la régularité de la situation du client ait pu être vérifiée par Sat2way.

## 9. Tarifs et conditions de paiements

### 9.1. Conditions financières

Le tarif applicable à la formule d'abonnement et aux prestations optionnelles choisies par le Client est celui en vigueur lors de l'enregistrement de la commande. Les tarifs d'abonnement mensuel sont à échoir.

### 9.2. Conditions de paiement – factures

La facture correspondant :

- à l'Abonnement : Le service d'accès à Internet fait l'objet d'une facturation chaque mois à compter de la date d'activation ou de la date du changement d'abonnement par le client (date anniversaire). Le paiement des factures est « du terme à échoir » (paiement par avance).
- aux Frais : il fait l'objet d'une facturation à la commande du client ou d'un dépôt de garantie, et le paiement est effectué de manière immédiate après mise en ligne de la facture correspondante.

Le paiement des prestations optionnelles est effectué de manière immédiate après mise en ligne de la facture correspondante.

Les montants des redevances, abonnements, et tout autre moyen de rémunération pouvant éventuellement être demandés par les fournisseurs de services en ligne accessibles sur Internet sont à la charge du client.

Sat2way éditte périodiquement une facture électronique indiquant les sommes à payer correspondant à l'abonnement, celle-ci est disponible uniquement dans la rubrique « Espace Abonnés » du Site Internet : [www.sat2way.fr](http://www.sat2way.fr)

### 9.3. Incident de paiement

Le non-paiement des services et/ou produits fournis par Sat2way pourra entraîner de plein droit et sans indemnité la suspension du service d'accès à Internet immédiatement. Le paiement sera alors obligatoirement à effectuer par carte bancaire pour le montant dû par le client ainsi que pour les services à venir. Si le paiement n'est pas effectif dans un délai de 8 jours après relance par courrier électronique l'abonnement sera résilié de plein droit et sans indemnité.

Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit l'application d'une pénalité de retard égale à 10 € TTC par rejet de prélèvement ou carte bancaire, sans préjudice de la suspension et/ou de la résiliation du présent contrat. Les sommes restant dues au titre de la période d'abonnement en cours restent dues. Les éventuels frais d'impayés sont également supportés par le Client. La réactivation du service d'accès à Internet Tooway™, après suspension pour retard ou défaut de paiement, est techniquement conditionnée par une opération technique. Ces frais sont à la charge du client, facturés au tarif en vigueur (10 € TTC).

La remise en place du service d'accès à Internet Tooway™, après coupure de l'abonnement pour retard ou défaut de paiement, est techniquement conditionnée par une opération de réglage serveur. Ces frais sont à la charge du client, facturés au tarif en vigueur (50 € TTC). Dès que le client a réglé son différent avec une carte bancaire, il autorise Sat2way à prélever sur celle-ci les prochaines échéances de son abonnement.

### 9.4. Modification des tarifs

Sat2way pourra modifier ses tarifs, sous réserve d'en informer le Client au moins un (1) mois avant la date effective des nouvelles conditions générales.

Sat2way peut être amenée à procéder à des modifications de prix ou des caractéristiques de service, celles-ci seront

soumises à l'approbation du client par de nouvelles conditions générales.

Le client sera invité dans son panel d'administration (Espace client) à lire et accepter ou non les nouvelles conditions générales. En cas de refus, le client pourra demander la résiliation de son abonnement dans le délai légal.

En cas de refus de ces modifications et / ou des nouvelles conditions générales, le Client devra dénoncer celles-ci par lettre recommandée avec accusé de réception et ce dans le délai prévu à savoir 30 jours.

A défaut de résiliation reçue dans les délais, les nouveaux tarifs seront réputés acceptés de façon irrévocable par le Client.

## 10. Identification du Client – données à caractère personnel

### 10.1. Identification du Client

Le client s'engage à fournir des éléments d'identification personnelles et des coordonnées exactes à Sat2way.

Il s'engage à faire part à Sat2way sans délai de toute modification de ses noms, domicile ou siège social, adresse de facturation, coordonnées bancaires.

Le Client s'engage à fournir, lors de son inscription et pendant toute la durée de son abonnement, des informations d'identification exactes et à jour ; notamment son nom, prénom, adresse postale, domicile ou siège social, adresse de facturation, coordonnées bancaires.

Le Client est seul responsable des données qu'il communique à Sat2way.

### 10.2. Utilisation des données nominatives

Les données que l'utilisateur transmet, de quelque manière que soit, à Sat2way, sont collectées et traitées conformément à la législation en vigueur. Le Client consent expressément au traitement de ses données en interne uniquement.

Le client consent à recevoir par courrier électronique des informations techniques directes de Sat2way.

En application des dispositions légales ou réglementaires, les données personnelles déclarées et/ou transmises à Sat2way pourront être communiquées sur requête des autorités judiciaires.

## 11. Responsabilités

Sat2way s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens à sa disposition pour apporter tout le soin possible à l'exécution de ses prestations et souscrit à cet effet une obligation de moyens.

Il est expressément rappelé que les prestations de Sat2way dépendent des limites de la technique informatique et des contraintes et aléas inhérents à la fourniture d'accès à Internet par satellite.

**Les vitesses s'entendent «jusqu'à»**, le client reconnaît que les réseaux peuvent avoir des capacités de transmission inégales et que Sat2way ne peut pas garantir le bon fonctionnement du réseau Internet dans son ensemble.

Le Client prend toutes les mesures nécessaires pour veiller personnellement aux précautions à prendre, à l'occasion de l'utilisation du Service qui pourrait être faite par un mineur, pour accéder au contenu d'un tiers.

Il est également précisé que seul le Client est responsable de l'usage de l'accès au Service et à tout service interconnecté. Sat2way ne pourra pas être tenue pour responsable des dommages occasionnés : par le non respect de ses obligations par le client lui-même, du fait du comportement du client, le non respect des consignes d'utilisation et de fonctionnement données par Sat2way, la destruction totale ou partielle d'informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au client, et plus généralement des dommages causés directement ou indirectement par des tiers, tels que introduction de virus, intrusion illégale ou non autorisée d'un tiers sur le système

informatique du client, encombrement temporaire de la bande passante.

Sat2way n'assume en aucun cas la responsabilité des dommages indirects subis par le client tels que préjudice financier ou commercial, perte d'exploitation, perte de clientèle, de parts de marché, perte de données, perte d'image de marque.

Il est expressément convenu que si la responsabilité de Sat2way était retenue dans l'exécution du présent contrat, la responsabilité de Sat2way sera limitée, quelque soit la nature et le fondement juridique de toute action engagée à son encontre, aux sommes effectivement versées par le client en contrepartie des prestations fournies au titre du contrat au titre des douze derniers mois.

## 12. Résiliation anticipée du contrat

### 12.1. Résiliation anticipée à l'initiative de Sat2way

En cas de manquement par le client aux obligations décrites dans le présent contrat non réparé dans un délai de 15 jours à compter de la date de présentation d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements, Sat2way pourra résilier de plein droit le présent Contrat sans formalité judiciaire. Le prix versé par le client à Sat2way (y compris le dépôt de garantie) ne fait pas l'objet d'un remboursement ou d'un avoir, ni en totalité, ni en partie, sans préjudice de l'indemnisation de l'entier dommage de Sat2way.

En dehors du cas visé à l'alinéa ci-dessus, le présent contrat sera résilié dans l'hypothèse où Sat2way se verrait notifier par son propre fournisseur la fin de sa liaison satellitaire servant de support à l'offre de Sat2way, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

### 12.2. Résiliation à l'initiative du client

Le client pourra demander la résiliation de son contrat en cas de manquement grave et persistant par Sat2way à l'exécution de ses obligations, à défaut pour Sat2way d'y mettre fin un mois après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse.

Suite à la résiliation du contrat d'abonnement par le client, l'opérateur se réserve le droit de facturer au client des frais techniques liés à la fermeture de l'accès (Art 4.9) pour toute raison autre qu'une faute de l'opérateur ou un motif légitime et hors cas prévus ci-dessous :

- handicap physique incompatible avec l'utilisation du Service,
- mise en détention dans un établissement pénitentiaire,
- faillite personnelle, redressement judiciaire du client,
- surendettement du Client,
- cas de force majeure au sens habituellement reconnu par la jurisprudence française.
- en cas de décès de l'Usager (il appartient aux ayants droits de résilier le Forfait).

Pour exercer cette faculté de résiliation, le Client devra faire parvenir à Sat2way sa demande de résiliation accompagnée des pièces justificatives. Les sommes restant dues restent à la charge des ayants droits.

## 13. Force majeure

En cas de survenance d'un cas de force majeure, affectant l'exécution du présent contrat, les obligations des parties seront suspendues.

De convention expresse, constituent notamment un cas de force majeure, un mauvais fonctionnement ou une interruption du réseau de télécommunications, du réseau Internet ou du réseau électrique ainsi que toute indisponibilité imputable à des causes étrangères à Sat2way ou hors de son contrôle, dès lors que l'événement considéré remplit les conditions d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et d'extériorité caractérisant la force majeure.

Si le cas de force majeure persiste au-delà d'une durée de trente jours, le présent Contrat pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

## 14. Service client

Sat2way met à la disposition du Client :

1. En ligne 24h/24, 7j/7, une assistance à l'adresse suivante : [www.sat2way.fr](http://www.sat2way.fr) rubrique « Espace Abonnés » directement à partir de l'ordinateur du Client.
2. Un service d'accueil téléphonique pour les questions d'ordre technique (voir information sur le site [www.sat2way.fr](http://www.sat2way.fr) rubrique « Espace Abonnés »).

## 15. Litige - Compétence juridictionnelle - loi applicable

La loi française sera seule applicable au présent contrat à l'exclusion des dispositions non impératives de la loi française qui seraient contraires au présent Contrat.

Lorsque le Client contracte avec Sat2way en tant que professionnel, tout litige susceptible de s'élever entre les parties à propos de la formation, de l'exécution, ou l'interprétation du présent contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du ressort du siège social de Sat2way. (Pau 64000).

## 16. Règles d'Usage Equitable : FAP

Règles d'administration et partage de la ressource en bande passante, dites aussi FAP « Fair access policy » ou « Politique d'Usage Equitable », visant au maintien de la QoS « Qualité de Service ». Le temps est calculé de façon « temps glissants » et non de date à date.

**Plage horaire « Nuit »** de 23h00 UTC à 05h00 UTC :

Été : 01h00 - 07h00

Hiver : Minuit - 06h00

De «Nuit», 50 % du trafic n'est pas comptabilisé.

Une **Vitesse Régulée** s'applique **dès que l'un des volumes de trafic indiqué ci-dessus est dépassé.**

En cas d'application simultanée de la FAP pour plusieurs fenêtres de temps écoulé, la Vitesse Régulée appliquée est celle correspondant au volume de trafic Net dépassé le plus élevé.

### Abonnement Too-10

Volume échangé	Fenêtre de temps écoulé	Vitesse Régulée Réception / Emission en Kbps
Fap non dépassé		10240 / 2048
+ de 3 Go	1 heure	2048 / 512
+ de 13 Go	28 jours	1024 / 256

### Abonnement Too-10+

Volume échangé	Fenêtre de temps écoulé	Vitesse Régulée Réception / Emission en Kbps
Fap non dépassé		10240 / 4096
+ de 6 Go	1 heure	4096 / 1024
+ de 25 Go	28 jours	1024 / 256